

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de p		permis		Date d'inspection		
Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	2020016		Le 15 août 2023				
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Les petits trésors			(506) 446-3001				
Adresse							
30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Jennifer Godin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ			limite pour	Date d'attestation de la conformité	
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.		28(3)(a)		11 août 2023		15 août 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Tous les enfants étaient en train de jouer dehors lors de l'	'inspection	de	suivi auj	ourd'h	ui.		
original signé par Jennifer Godin					oût 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Karine Gasse		Le 15 août 2023					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					